



Direction des Affaires Juridiques

MARCHES ET ACCORDS-CADRES
ACTE D'ENGAGEMENT

ATTR11

En cas de candidature groupée, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ **Objet du marché ou de l'accord-cadre:**

Accord-cadre de prestation de service de téléphonie et d'accès à Internet passé par la Ville de Maromme en sa qualité de coordonnateur d'un groupement de commande formé avec la Ville de Malaunay, le CCAS de Malaunay et le CCAS de Maromme

■ **Cet acte d'engagement correspond :**
(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)* ;
 au lot n°3 de l'accord-cadre;

Fourniture de service d'accès à Internet à haut débit

2. à l'offre de base.
 à la variante suivante :

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre suivantes,

- Présent acte d'engagement (AE) et son annexe financière
- CCAP commun aux trois lots
- CCTP du lot 3
- CCAG applicable aux marchés de techniques de l'information et de la communication en vigueur.

et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

- aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (bordereau de prix unitaire du lot 3)

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :*(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)*

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)
 conjoint OU solidaire
(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :*(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)*

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance *(article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :*

Je renonce au bénéfice de l'avance :

 NON OUI
*(Cocher la case correspondante.)***B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :**

La durée d'exécution du marché ou de l'accord cadre est de 12 mois à compter de sa notification :

Le titulaire du lot 3 s'engage à une mise en service dans les deux mois suivant cette date.

Le marché ou l'accord cadre est reconductible :

 NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 fois maximum
- Durée des reconductions : 1 an

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Ville de Maromme

Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX

(en sa qualité de coordonnateur du groupement formé avec la Ville de Malaunay, le CCAS de Maromme et le CCAS de Malaunay)

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Monsieur David LAMIRAY
MAIRE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur David LAMIRAY
MAIRE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
02 32 82 22 00

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Madame Sandrine TEMPLEMENT
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Trésorerie de Maromme
3 impasse des Tisserands
76150 MAROMME
02 35 74 20 21

■ Imputation budgétaire :

Compte M14 : 6262 - Frais de Télécommunication
Chapitre M14 : 011 - Charges à caractère général
Section de fonctionnement

Signature
(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché ou l'accord-cadre)